

Collectif Dignité du canton de Fribourg

Mission (But)

Nous voulons faire évoluer positivement la politique sociale et les conditions de vie des personnes précarisées dans le canton de Fribourg :

- en augmentant le dialogue entre citoyen·nes, organisations, autorités et politiques,
- en assurant des solutions qui permettent une vie digne à tous·tes,
- en nous occupant de toutes les formes de précarité,
- en renforçant le travail en réseau, en y incluant les personnes concernées par les décisions, ainsi que par les mesures visant à prévenir et à supprimer la pauvreté pour éviter l'exclusion de toute personne et contribuer au bien commun.

« Sachant que seul est libre qui use de sa liberté et que la force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres. » Paragraphe 7 du préambule de la Constitution fédérale de la Confédération suisse.

Principes de fonctionnement

Le Collectif Dignité du canton de Fribourg (Collectif dans la suite du texte) se forme et se compose des organisations et personnes individuelles qui, se reconnaissant dans sa mission, le rejoignent volontairement au fil des projets en cours ou aboutis.

Chaque participant·e du Collectif peut proposer des actions ou des projets. Les participant·es du Collectif souhaitant s'engager concrètement dans le cadre du projet ou de l'action s'organisent en groupe de travail (GT dans la suite du texte).

Le GT s'organise lui-même et nomme une personne qui intégrera le Bureau dans le but d'assurer le relais de la communication et de la coordination entre les différents projets, au minimum jusqu'à la mise en œuvre dudit projet. Les actions ou les projets n'engagent pas automatiquement tous·tes les participant·es du Collectif, mais seulement celles et ceux qui y adhèrent par consentement.

Bureau

Le Bureau du Collectif se constitue de participant·es volontaires du Collectif et de représentant·es des différents GT en cours.

Le Bureau assure la communication, la transparence, la coordination et la mise en œuvre des actions / projets menés et, ce faisant, contribue à la réalisation de la mission du Collectif.

Le Bureau assume notamment les tâches suivantes :

- la coordination des travaux des différents GT,
- la récolte des informations issues de ces GT,
- la transmission de celles-ci à tous·tes les participant·es du Collectif pour leur permettre de s'exprimer,
- le soutien des GT par des propositions de pistes pour la suite du travail,
- le suivi et le lien entre toutes les parties prenantes jusqu'à la réalisation du projet ou de l'action,

- la communication par le biais de l'adresse contact@dignite-fribourg.ch et du site <https://dignite-fribourg.ch>,
- l'établissement d'un calendrier politique comprenant les échéances importantes,
- la proposition de nouveaux projets issus de son sein ou de participant-es du Collectif.

Deux fois par année au minimum, le Bureau passe en revue les principes de fonctionnement et les résultats obtenus par les actions et les projets, afin de constater les avancées (les progrès), de les mettre à jour et de les pérenniser si nécessaire.

Processus décisionnel

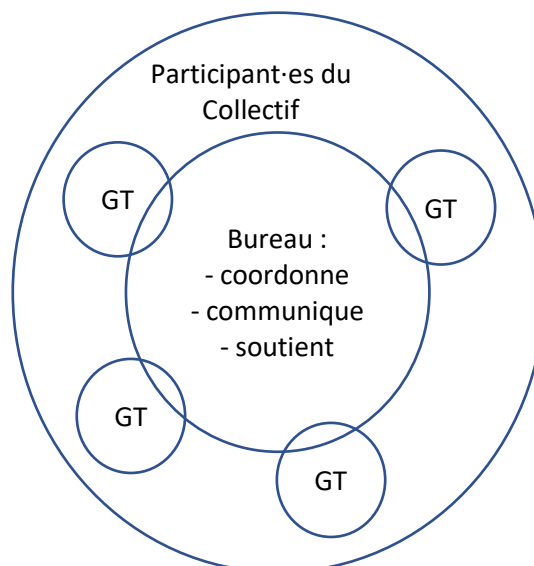
Le processus de décision par consentement est le plus approprié au mode de fonctionnement en intelligence collective¹.

La prise de décision par consentement permet à chacun-e de s'exprimer, même si la personne n'est pas une spécialiste du sujet. Tout le monde peut apporter une objection raisonnable et ainsi faire bénéficier la proposition initiale de l'apport des participant-es, qui sont prêt-es à partager leur expérience du terrain et leur capacité de réflexion critique pour faire en sorte que la proposition soit bonifiée.

On ne cherche pas la solution parfaite, mais plutôt à prendre une décision qui respecte les limites de celles et ceux qui devront l'assumer et qui ne compromet en rien la capacité du Collectif à mener à bien sa mission.

Les décisions se prennent aussi bien au sein des GT qu'au sein du Bureau pour, le cas échéant, arriver à une proposition soumise au Collectif.

Chaque participant-e du Collectif a toujours la possibilité de ne pas adhérer à un projet au moment de sa mise en œuvre, et dès lors, de ne pas figurer parmi les signataires de celui-ci.



Fribourg, le 28 mai 2021

¹ L'intelligence collective désigne les capacités cognitives d'un groupe, résultant des interactions multiples entre ses membres.

Quelques caractéristiques de l'intelligence collective :

- Tout membre du Collectif peut contribuer à l'intelligence collective : personne ne sait tout, tout le monde sait quelque chose.
- L'intelligence collective met en valeur les connaissances, l'expérience, le savoir-faire et la richesse des membres du Collectif.
- L'intelligence collective est coordonnée et mobilisée en temps réel : pour que l'intelligence collective puisse se déployer, les individus doivent entrer en contact simultanément les uns avec les autres.

Source : formations en dynamique participative d'Ordinata (www.ordinata.ch).